

Pêche artisanale

Améliorer les conditions de travail



Photo : D.R

Le ministre délégué en charge de la Pêche, Chantal Abendang Mébaley, lors de sa visite sur le site du Pont-Nomba.



Photo : AEE

Comment avoir un meilleur accès au poisson en quantité et à des prix abordables ?

F.A.
Libreville/Gabon

C'était le but de la visite du ministre délégué chargé de la Pêche, vendredi dernier, dans les différents points de débarquement des produits de la pêche, la question du prix élevé du poisson a été au centre des échanges avec les commerçants du secteur.

AFIN de différencier les

points de débarquement de la pêche artisanale, s'enquérir du quotidien des pêcheurs et voir les conditions de travail des commerçants, le ministre délégué auprès du ministre de l'Economie forestière, chargée de la Pêche, Chantal Abendang Mébaley, a fait le tour du propriétaire vendredi dernier sur les différents sites. Cette visite, qui s'inscrit dans le cadre de la feuille de route fixée par l'Exécutif, vise à la mise en œuvre

des stratégies afin d'avoir un meilleur accès du poisson en quantité suffisante et à des prix abordables. « J'ai tenu aujourd'hui, en ma qualité de ministre délégué en charge de la Pêche auprès du ministre de l'Economie forestière, à faire le tour des principaux points de débarquement des produits de la pêche pour apprécier le niveau actuel des activités de la pêche artisanale », a déclaré Mme Abendang Mébaley.

Les difficultés relevées par les pêcheurs et commerçants des points de débarquement d'Ambowè, Bambouchine, Ozoungué, Pont-Nomba, Alenakiri et du Centre d'appui à la pêche artisanale de Libreville (CAPAL) sont, entre autres, liées à l'état piteux des routes, à l'accès de véhicules jusqu'aux points de débarquement, au coût exorbitant du matériel de pêche (moteurs, filets...), aux contrôles abusifs des agents de l'Agence nationale

des parcs nationaux (ANPN) et aux points d'embarquement généralement éloignés des utilisateurs. Les commerçants ont également soulevé la question du prix élevé du kilogramme de poisson, qui varie entre 3 500 et 4 000 FCFA. « Il faut qu'on essaie de voir ensemble ce que l'on doit faire, afin de trouver des solutions. C'est vrai que la fixation du prix du poisson ne relève pas du secteur de la Pêche. Mais du ressort

de la direction générale de la Consommation et de la Concurrence. Pour notre part, nous allons néanmoins prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la consommation du poisson ne soit plus un luxe dans nos ménages dans un avenir très proche, tel que voulu par les plus hautes autorités en tête desquelles le président de la République, chef de l'État, Ali Bongo Ondimba », a promis le membre du gouvernement.